



TRAVAUX EN COURS DANS MELUN

N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.658 du 28/05/2025	Du 13/05/2024 au 01/08/2025 suivant les recommandations du service Voirie de la Ville Rue Edouard Branly et avenue Charles Péguy	Aménagement du TZEN 2	ROUTES ET CHANTIERS MODERNES, AGILIS, EIFFAGE ENERGIE pour le Département	Pour information – arrêtés 2024.575 du 07/05/2024, 671 du 27/05/2024 et 2024.1050 du 22/08/2024 et 2025.35 du 16/01/2025 prorogés Circulation routière rue Edouard Branly interdite dans le sens place des Trois Horloges / route de Voisenon. Déviation mise en place par les rues des Castors puis Jacques Oudot. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Stationnement interdit sur plusieurs places au plus près du chantier pendant la durée totale des travaux. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2024.808 du 18/06/2024	Du 01/07/2024 au 31/08/2025 place Saint-Jean, boulevard Gambetta, rue Paul Doumer, rue de l'Abreuvoir, carrefour rue Saint-Liesne / rue Gaillardon, rue Bancel et rue de l'Eperon	Aménagement de voirie	JEAN LEFEBVRE IDF, STRF, CITEOS, TERIDEAL et CHADEL pour la Ville	Pour information Selon les besoins du chantier et l'avancement des travaux, circulation routière place Saint-Jean, boulevard Gambetta, rue Paul Doumer, rue de l'Abreuvoir, carrefour rue Saint-Liesne / rue Gaillardon, rue Bancel et rue de l'Eperon pourra être réduite par panneaux réglementaires et/ou hommes trafic, ou interdite par panneaux réglementaires et déviée par les rues adjacentes. Déviation mise en place par les rues adjacentes. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places pendant la durée totale des travaux. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2024.1475 du 11/12/2024	Du 12/12/2024 au 11/12/2026 Avenue et place Galliéni	Pose de massifs béton pour branchement provisoire	SACR pour la SPL – Melun Val de Seine	Pour information Circulation routière place et avenue Galliéni pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/12/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.306 du 14/03/2025	Du 17/03/2025 au 06/07/2030 Rue Séjourné et passage de la Gare	Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	INEO, NGE GC et SNCF G&C pour la SNCF Gares et Connexions, DexGIF	Pour information Circulation routière rue Séjourné et passage de la Gare pourra être interdite ou sera interdite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule sera interdit rue Séjourné et passage de la Gare à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/07/2030. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. Déviation piétonne avec accessibilité PMR au sud de la Gare également mise en place.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.507 du 24/04/2025	Du 28/04/2025 au 29/08/2025 Place Saint-Jean	Réfection de la fontaine	CITEOS, SOCRA, TERIDEAL et BORDIN BAUDOUIN pour la Ville	<u>Pour information</u> Travaux réalisés autour de la Fontaine dans l'enceinte du chantier déjà neutralisée de la place Saint-Jean Stationnement interdit place Saint-Jean sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025. Déviation piétonne avec barrières de police mise en place en périphérie du chantier où seront réalisés les travaux.
2025.797 du 27/06/2025	Du 26/05/2025 au 18/07/2025 Place Praslin	Implantation d'un sanitaire automatique	LE CORRE, DILLY PUB et DS PUB pour JC DECAUX	<u>Pour information – arrêté 2025.622 du 20/05/2025 prorogé</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le camion transportant le sanitaire automatique est autorisée à stationner sur le béton désactivé sur l'esplanade de la place Praslin. Le camion devra mettre en place des plaques de répartition afin de protéger le béton désactivé. Stationnement de tout véhicule interdit place Praslin sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 18/07/2025 Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.822 du 07/07/2025	Du 28/05/2025 au 01/08/2025 Rue de la Courtille entre le pont Notre Dame et le pont du Maréchal de Lattre de Tassigny et place Notre Dame	Création d'un réseau de chauffage urbain	FCTP pour CALORIA	<u>Pour information – arrêté 2025.659 du 28/05/2025 prorogé</u> Circulation routière rue de la Courtille entre le pont Notre Dame et le quai de la Courtille réduite de deux voies les plus à gauche. Circulation des cycles sur le pont du Notre Dame et la rue de la Courtille interdite et déviée par les rues suivantes : - pour les cycles allant vers le Centre-Ville , déviation par la place Chapu, le boulevard Henri Chapu, la place Saint-Michel, la rue Prosper Laroche, le quai du Maréchal Joffre, le pont du Général Leclerc à contresens sur la voie cyclable existante, la rue Saint-Etienne à contresens sur la voie cyclable existante, le pont Jeanne d'Arc à contresens sur la voie cyclable existante, la rue Saint-Aspais à contre sens, la rue des Potiers et la rue Eugène Briais, - pour les cycles allant vers Vaux le Pénil , déviation par la place Chapu, le boulevard Henri Chapu, la place Saint-Michel, la rue Prosper Laroche, le quai du Maréchal Joffre, le pont du Général Leclerc à contresens sur la voie cyclable existante, la rue Saint-Etienne à contresens sur la voie cyclable existante, le quai de la Courtille, le pont du Maréchal de Lattre de Tassigny sur la voie qui tourne à droite vers le quai Foch, Pour les cycles allant vers la gare , les cycles devront emprunter la rue Saint-Etienne sur la voie la plus à droite, le pont du Général Leclerc sur la voie la plus à droite, le boulevard Henri Chapu, la place Chapu. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Circulation routière et le stationnement interdits place Notre Dame. Déviation mise en place par la rue d'Abeillard. Stationnement de tout véhicule interdit quai de la Courtille sur 10 places (installation de la base et stockage de matériels) et rue Saint-Etienne angle rue Notre Dame sur 2 places (point de collectes des ordures ménagères) à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 01/08/2025.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.687 du 05/06/2025	Du 05/06/2025 au 31/08/2025 16 rue des Trois Moulins	Travaux de maçonnerie pour réalisation d'un parc	VRD DE LA BRIE, BORDIN BAUDOUIIN, QUALI CITE et VIEUX CHAMPAGNE PAYSAGE pour la Ville	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit rue des Trois Moulins sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.706 du 11/06/2025	Du 11/06/2025 au 18/07/2025 Rond-point de l'Europe	Dévoisement des réseaux dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	FB TP pour ORANGE	<u>Pour information</u> Suivant les besoins et l'avancement du chantier, la circulation routière sur le rond-point de l'Europe pourra être réduite d'une voie par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic et / ou feux tricolores. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule sera interdit sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 18/07/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.722 du 13/06/2025	Du 23/06/2025 au 12/09/2025 (travaux de jours et de nuits de 21h00 à 06h00) Rue de la Courtille entre le pont Notre Dame et le pont du Maréchal de Lattre de Tassigny, place Notre Dame, rue du Franc Mûrier et quai de la Courtille	Réhabilitation du réseau d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et travaux de chemisage dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	GAIA TP, SADE et la LIMOUSINE pour la CAMVS	<u>Pour information – note information riverains faite</u> Circulation routière rue de la Courtille entre le pont Notre Dame et le quai de la Courtille réduite de deux voies les plus à gauche. La circulation de tous cycles sur la piste cyclable du pont du Notre Dame et de la rue de la Courtille sera interdite et déviée par les rues suivantes : - pour les cycles allant vers le Centre-Ville , la déviation se fera par la place Chapu, le boulevard Henri Chapu, la place Saint-Michel, la rue Prosper Laroche, le quai du Maréchal Joffre, le pont du Général Leclerc à contresens sur la voie cyclable existante, la rue Saint-Etienne à contresens sur la voie cyclable existante, le pont Jeanne d'Arc à contresens sur la voie cyclable existante, la rue Saint-Aspais à contre sens, la rue des Potiers et la rue Eugène Briais, - pour les cycles allant vers Vaux le Pénil , la déviation se fera par la place Chapu, le boulevard Henri Chapu, la place Saint-Michel, la rue Prosper Laroche, le quai du Maréchal Joffre, le pont du Général Leclerc à contresens sur la voie cyclable existante, la rue Saint-Etienne à contresens sur la voie cyclable existante, le quai de la Courtille, le pont du Maréchal de Lattre de Tassigny sur la voie qui tourne à droite vers le quai Foch, - Pour les cycles allant vers la gare , les cycles devront emprunter la rue Saint-Etienne sur la voie la plus à droite, le pont du Général Leclerc sur la voie la plus à droite, le boulevard Henri Chapu, la place Chapu. Le positionnement des cyclistes dans la circulation générale reste possible. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Circulation routière et le stationnement interdits place Notre Dame. Une déviation sera mise en place par la rue d'Abeillard. Stationnement de tout véhicule interdit rue Saint-Etienne angle rue Notre Dame sur 2 places (point de collectes des ordures ménagères) à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 12/09/2025.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.749 du 19/06/2025	Du 20/06/2025 au 29/08/2025 RD 606	Mise en place de panneaux de signalisation	AGILS pour le Département de Seine-et-Marne	Pour information Suivant les besoins et l'avancement du chantier, la circulation routière sur la RD 606 pourra être réduite par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés.
2025.748 du 19/06/2025	Du 23/06/2025 au 29/08/2025 (travaux de jours et de nuits) quai Hippolyte Rossignol et Rue de la Montagne du Mée	Entretien sur les ponts et reprise du tapis sur la départementale	AEVIA FRANCE NORD, S SOGEA ILE DE FRANCE, COLAS FRANCE et AGILIS pour le Département de Seine-et-Marne	Pour information Suivant les besoins et l'avancement du chantier, circulation routière quai Hippolyte Rossignol et rue de la Montagne du Mée réduite d'une voie et alternée par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Suivant les besoins et l'avancement du chantier, les parkings situés sous le pont de la pénétrante (RD 606) seront interdits au stationnement. Les entreprises devront faire un affichage en mentionnant les dates d'interdiction. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025. Mise en place d'un jalonnement piétons afin d'indiquer l'itinéraire à suivre.
2025.750 du 19/06/2025	Les nuits du samedi au dimanche, de 22h00 à 07h00, du 28/06, du 05/07, du 06/09, 13/09 et 20/09/2025 septembre 2025 Avenue Jean Jaurès	Bétonnage par camion toupie et camion pompage des quais de gare dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	NGE GC pour la SNCF	Pour information Circulation routière avenue Jean Jaurès interdite dans le sens MELUN / DAMMARIE par panneaux réglementaires et GBA et déviée par voies départementales RD 606 et RD376. La voie bus et taxi dans le sens DAMMARIE / MELUN sera neutralisée afin de permettre aux camions du chantier de travailler en toute sécurité. Les bus et les taxis seront déviés sur la voie réservée aux véhicules légers. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue Jean Jaurès à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 20/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.796 du 27/06/2025	Du 07/07/2025 au 22/08/2025 ZAC du Champ de Foire.	Extension du réseau électrique basse tension	TPF pour ENEDIS	Pour information Circulation routière ZAC du Champ de Foire pourra être réduite par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.824 du 07/07/2025	Du 07/07/2025 au 26/09/2025 60 rue Saint-Liesne – chantier l'Epure	Livraisons et approvisionnements de chantier de construction	STRADIM / SNC CASTELET pour leur compte	<p>Pour information</p> <p>Les livraisons de chantier devront impérativement se faire 1 camion à la fois entre 09h00 et 11h00 et de 14h00 à 16h00 ou tôt le matin avant 07h00 sous validation des Services Techniques de la Ville.</p> <p>Aucun poids lourd ne devra stationner sur les trottoirs ou rester en attente sur la chaussée.</p> <p>Une zone d'attente est prévue vers SERENICAR route de Nangis à la charge des entreprises et chauffeurs de communiquer entre eux.</p> <p>En ce qui concerne les livraisons poids-lourds, ces dernières devront impérativement arriver et repartir par la route de Nangis. Aucun poids-lourd ne sera autorisé à la circulation dans le boulevard de Maincy et en direction du Centre-Ville.</p> <p>Les entreprises exécutant les travaux devront fournir obligatoirement un plan de circulation à tous les chauffeurs.</p> <p>Par ailleurs, la présence d'un homme trafic sera obligatoire pour les entrées et sorties des poids-lourds.</p> <p>Pour toutes demandes de livraisons exceptionnelles, les entreprises devront impérativement prévenir les Services Techniques de la Ville 15 jours avant la date d'intervention.</p> <p>La chaussée devra impérativement rester propre aux abords du chantier.</p> <p>La Mairie de Melun se réserve le droit d'intervenir à tout moment pour stopper les livraisons ou toutes autres interventions en cas de non-respect des restrictions visées ci-dessus.</p> <p>Ces prescriptions visées ci-dessus sont valables à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/09/2025</p>
2025.791 du 27/06/2025	Du 07/07/2025 au 29/08/2025 Place Saint-Jean et rue Paul Doumer	Réalisation de la voie TZEN 2 de la place Saint-Jean	JEAN LEFEBVRE IDF, STRF, CENTRALPOSE et CITEOS pour la Ville	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière interdite :</p> <ul style="list-style-type: none">- place Saint-Jean sur la voie la plus à gauche au débouché de la rue Paul Doumer,- rue Paul Doumer entre la rue Guy Baudoin et la place Saint-Jean,- rue Eugène Briais entre la rue Guy Baudoin et la place Saint-Jean. La déviation de la rue Eugène Briais se fera par la rue Guy Baudoin à contresens, la rue Paul Doumer à contresens et la rue Saint-Aspais, Un feu tricolore provisoire sera installé rue Paul Doumer. <p>Durant les travaux, les bornes de la rue Guy Baudoin seront ouvertes 24h/24h.</p> <p>Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.849 du 09/07/2025	Les jours et les nuits du 09/07/2025 au 29/08/2025 Quai Hippolyte Rossignol et rue de la Montagne du Mée	Condamnation des escaliers donnant accès à la Pénétrante pendant les travaux d'entretien sur les ponts de la RD 606	AEVIA FRANCE NORD, SOGEA ILE DE FRANCE, COLAS FRANCE et AGILIS pour le Département de Seine-et-Marne	Pour information Les escaliers donnant accès sur le pont de la Pénétrante (RD 606) situés quai Hippolyte Rossignol et rue de la Montagne du Mée seront interdits à tous les usagers. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025. Les entreprises devront mettre en place un jalonnement piétons afin d'indiquer l'itinéraire à suivre.
2025.844 du 09/07/2025	Du 09/07/2025 au 25/07/2025 (tranche ferme) et du 21/07/2025 au 30/12/2025 (tranche optionnelle) Place des Trois Horloges et rue Etienne Gilson	Aménagement voie TZEN 2	ROUTES ET CHANTIERS MODERNES pour le Département de Seine et Marne	Pour information Circulation routière place des Trois Horloges mise en double sens, en direction de la rue du Colonel Picot et interdite en direction de la rue Edouard Branly. La déviation passera par la rue du Colonel Picot. En fonction de l'avancement des travaux, la direction du sens de la gare routière pourra être modifiée ainsi que les quais de pose et dépose des usagers des bus. Du 21/07 au 30/12/2025, la rue Etienne Gilson sera fermée dans sa totalité et le parking devant le lycée sera neutralisé. L'accès au parking de l'immeuble Blaise Pascal sera maintenu. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/12/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.851 du 10/07/2025	Les nuits du samedi au dimanche, de 22h00 à 07h00, du 12/07, 26/07, 26/09, 04/10 et 11/10 Avenue Jean Jaurès	Bétonnage par camion toupie et camion pompape des quais de gare dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	NGE GC pour la SNCF	Pour information Circulation routière avenue Jean Jaurès interdite dans le sens MELUN / DAMMARRIE par panneaux réglementaires et GBA et déviée par voies départementales RD 606 et RD376. La voie bus et taxi dans le sens DAMMARRIE / MELUN sera neutralisée afin de permettre aux camions du chantier de travailler en toute sécurité. Les bus et les taxis seront déviés sur la voie réservée aux véhicules légers. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue Jean Jaurès à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.856 du 11/07/2025	Du 15/07/2025 au 01/08/2025 6 rue Louis Beaunier	Terrassement pour raccordement ENEDIS	JBTP pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit à la hauteur du 6 rue Louis Beaunier sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 01/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.857 du 11/07/2025	Du 15/07/2025 au 01/08/2025 3 rue de Belle Ombre	Terrassement pour branchement ENEDIS	JBTP pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit face au 26 rue de Belle Ombre sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 01/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.850 du 10/07/2025	Du 15/07/2025 au 01/08/2025 Carrefour 7, rue de la Chasse / 70, boulevard Aristide Briand	Raccordement sous consignation ENEDIS	SEIP pour ENEDIS	Pour information Circulation routière rue de la Chasse et boulevard Aristide Briand pourra être réduite. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le numéro 5 et 7 bis rue de la Chasse sur 10 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 01/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.859 du 11/07/2025	Du 21/07/2025 au 24/10/2025 Impasse du quai de la Courtille (côté Centre de Détention), pont du Maréchal de Lattre de Tassigny, quai du Maréchal Foch	Pompage dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	SADE TRAVAUX SPECIAUX pour la CAMVS	Pour information Circulation routière impasse du quai de la Courtille, pont du Maréchal de Lattre de Tassigny et quai du Maréchal Foch pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.871 du 16/07/2025	Du 21/07/2025 au 01/08/2025 45 rue du Président Despatys	Branchement électrique	ECR pour ENEDIS	Pour information Circulation routière rue du Président Despatys réduite d'une voie et alternée par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic et / ou feux tricolores. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit face au 45 rue du Président Despatys sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 01/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.875 du 16/07/2025	Du 21/07/2025 au 22/08/2025 Boulevard Gambetta	Renouvellement branchement gaz dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	TPSM pour GRDF	Pour information Circulation routière boulevard Gambetta réduite d'une voie. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit boulevard Gambetta sur plusieurs places compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.874 du 16/07/2025	Du 22/07/2025 au 22/08/2025 101 allée Michel Batisse - Ecoquartier	Terrassement sur boîte en défaut	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 101 rue Michel Batisse sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.751 du 19/06/2025	Du 28/07/2025 au 08/08/2025, à partir de 09h00 (pas de travaux les mercredis jours de marché) 7-9 rue Gaillardon	Suppression d'un raccordement électrique	AXE BTP pour ENEDIS	Pour information Circulation routière rue Gaillardon réduite et déviée par le quai de dépose bus. La vitesse sera limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule rue Gaillardon interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 08/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.754 du 19/06/2025	Du 28/07/2025 au 08/08/2025 11/13 rue Fréteau de Pény	Suppression d'un raccordement électrique	AXE BTP pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule rue Fréteau de Pény interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 08/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.869 du 16/07/2025	Du 28/07/2025 au 14/08/2025 5-7 rue Armand Cassagne	Raccordement fibre	ERT TECHNOLOGIES pour SFR	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 5-7 rue Armand Cassagne sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 14/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.897 du 22/07/2025	Du 28/07/2025 au 26/09/2025 Rue Saint-Liesne / place Saint- Jean – pont de l'Almont	Installation d'un capteur hydrométrique	VORTEX IO pour la Ville	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.892 du 22/07/2025	1 journée entre le 28/07/2025 et le 29/08/2025 3 quai Alsace Lorraine	Intervention sur chambre sur trottoir	STELLA NETWORKS pour ORANGE	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.894 du 22/07/2025	Du 28/07/2025 au 31/10/2025 Square de Lorient, avenue Saint-Exupéry et contre allée de l'avenue Georges Pompidou	Renouvellement réseau électrique	ECR pour ENEDIS	Pour information Circulation routière square de Lorient, avenue Saint-Exupéry et contre allée de l'avenue Georges Pompidou pourra être réduite et alternée hommes trafic. La base vie et la zone de stockage devront être situées à côté du poste ENEDIS. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit face et devant le poste ENEDIS sur 10 places au droit à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. L'entreprise aura à sa charge la neutralisation du stationnement par la pose de GBA. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.906 du 24/07/2025	Du 28/07/2025 au 29/08/2025 Place des Trois Horloges et rue Etienne Gilson	Aménagement de la voie TZEN 2	ROUTES ET CHANTIERS MODERNES pour le Département de Seine-et-Marne	Pour information Circulation routière place des Trois Horloges mise en double sens, en direction de la rue du Colonel Picot et interdite en direction de la rue Edouard Branly. La déviation passera par la rue du Colonel Picot. En fonction de l'avancement des travaux, la direction du sens de la gare routière pourra être modifiée ainsi que les quais de pose et dépose des usagers des bus. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.890 du 22/07/2025	Du 04/08/2025 29/08/2025 Boulevard de l'Almont, place Jacques Amyot, rue Louis Beaunier, rue Rosa Bonheur, rue du Capitaine Bastien, rue Carnot, rue Armand Cassagne, rue René Cassin, boulevard Chamblain, boulevard Henri Chapu, place Chapu, rue Marc Antoine Charpentier, rue du Colonel de Latour, contre allée de l'avenue Saint-Exupéry, square François Couperin, rue Dajot, rue Damonville, rue Daubigny, avenue Saint-Exupéry, rue Claude Debussy et boulevard du Docteur Roux	Contrôles mécaniques des mats d'éclairage public	ROCH SERVICE pour la Ville	Pour information Suivant les besoins du chantier et l'avancement des travaux, la circulation routière boulevard de l'Almont, place Jacques Amyot, rue Louis Beaunier, rue Rosa Bonheur, rue du Capitaine Bastien, rue Carnot, rue Armand Cassagne, rue René Cassin, boulevard Chamblain, boulevard Henri Chapu, place Chapu, rue Marc Antoine Charpentier, rue du Colonel de Latour, contre allée de l'avenue Saint-Exupéry, square François Couperin, rue Dajot, rue Damonville, rue Daubigny, avenue Saint-Exupéry, rue Claude Debussy et boulevard du Docteur Roux pourra être réduite et alternée par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic ou réduite et déviée par le stationnement existant. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Suivant les besoins du chantier et l'avancement des travaux, stationnement de tout véhicule interdit dans les voies précitées ci-dessus sur plusieurs places au droit de chaque mât à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.891 du 22/07/2025	Du 04/08/2025 au 29/08/2025 3 rue de Belle Ombre	Démolition partielle d'un mur de clôture	BOUYGUES BATIMENT IDF	Pour information Suivant les besoins du chantier et l'avancement des travaux, la circulation routière rue de Belle Ombre pourra être réduite par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Suivant les besoins du chantier et l'avancement des travaux, stationnement de tout véhicule interdit du 6 au 10 et face au 26 rue de Belle Ombre à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au vendredi 29/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.905 du 24/07/2025	Le 08/08/2025 et le 11/08/2025, de 07h00 à 18h00 Rue des Castors entre la rue Jacques Oudot et l'avenue de Meaux	Reprises partielles sur voirie t trottoirs	EUROVIA pour la Ville	Pour information – note aux riverains faite Circulation routière rue des Castors entre la rue Jacques Oudot et l'avenue de Meaux : - interdite par panneaux réglementaires, le 08/08/2025 et le 11/08/2025 de 07h00 à 18h00 (reprises partielles sur voirie). Les entrées et les sorties des véhicules des propriétés riveraines seront strictement interdites pendant les heures de chantier ; en conséquence aucun véhicule ne pourra circuler rue des Castors de 7h00 à 18h00 sur le tronçon impacté par les travaux. Stationnement de tout véhicule interdit sur la totalité des places rue des Castors entre la rue Jacques Oudot et l'avenue de Meaux à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/08/2025, 18h00. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.893 du 22/07/2025	Le 11/08/2025, de 09h00 à 16h00 14 rue de l'Eperon	Renouvellement branchement gaz	ECR pour GRDF	Pour information Circulation routière rue de l'Eperon pourra être réduite et déviée par le stationnement existant. Stationnement de tout véhicule interdit face au 14 rue de l'Eperon sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.895 du 22/07/2025	Du 11/08/2025 au 29/08/2025 7 rue Louviot	Renouvellement branchement gaz	ECR pour GRDF	Pour information Circulation routière pourra être interdite excepté pour les riverains. Déviation mise en place par les rues adjacentes ou par le stationnement existant. Stationnement de tout véhicule interdit face au 7 sur 7 places sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.896 du 22/07/2025	Du 11/08/2025 au 29/08/2025 5 rue Saint-Barthélémy	Renouvellement branchement gaz	ECR pour GRDF	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera autorisé pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 5 rue Saint-Barthélémy sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.793 du 27/06/2025	Du 11/08/2025 et au 14/08/2025 Pont Notre Dame – RD 415A	Etanchéité des regards et pose des échelons	SOGEA IDF pour le Département de Seine-et-Marne	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Les pistes cyclables seront fermées le temps des travaux. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Déviation des pistes cyclables et des piétons sera mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 14/08/2025.
2025.870 du 16/07/2025	Du 11/08/2025 au 12/09/2025 21 rue de la Chasse	Terrassement pour alimentation coffret de deux coffrets ECP3D	TPSM pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Circulation routière rue de la Chasse pourra être réduite et alternée par hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 21 rue de la Chasse sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 12/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.